

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le trente novembre, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Benoit Pharis, Cindy Marsollier, Christelle Le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Laetitia Lefeuvre, Samuel Bonnabesse.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Magalie Pouriel, 3^{ème} adjointe, qui a donné pouvoir à Monsieur Régis Forveille, maire, pour voter en son nom, Julie Foucteau et Jérôme Poignand.

Monsieur Bruno Bouvier est élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 Novembre est approuvé à l'unanimité.

66-5-1223 : Îlot VETTIER : démolition

Concernant les travaux de démolition du garage de l'îlot Vettier, 2 Rue des Lilas, monsieur le maire propose au conseil municipal de choisir entre deux options :

. 1) Faire appel à une entreprise : le devis de l'entreprise AP TP s'élève à 33.018,07 € HT pour la démolition de l'ancien garage. Une intervention de l'entreprise Séché est également à prévoir pour le traitement des déchets et la dépollution estimé par devis à 17.461,71 € HT. Un budget d'environ 65.000 € TTC est à prévoir. Pour rappel, une étude de sol a déjà été réalisée. Cette démarche ne pourra sans doute pas répondre à des appels à projets pouvant recevoir des subventionnements.

. 2) Mandater le SEM (Syndicat d'Economie Mixte) de LMA (Laval Mayenne Aménagement) pour sous-traiter complètement le chantier de l'îlot. L'étude proposée prévoit un budget prévisionnel de 280.000 € TTC. Cette option pourrait faire l'objet d'une demande de subvention, type Fonds friches, mais sans aucune certitude sur l'attribution. Pour rappel, le total des subventions pour un projet ne peut pas dépasser 80 % du coût HT. Donc au mieux, il resterait à charge de la commune la somme de 50.000 € HT environ, soit à peu près autant que sans subvention.

Samuel Lebossé demande si le débroussaillage, évalué à 1.485 € HT sur le devis AP TP, pourrait être fait en interne ? Régis Forveille indique que la charge de travail des services techniques est actuellement importante mais que l'on va étudier la question. Après discussion, le conseil municipal, après un vote à main levée qui donne les résultats suivants : Présents : 11, Votants : 12 ; POUR : 11, CONTRE : 0, ABSTENTION : 1 : Chrystèle Le Guyader ; et décide de retenir la première option.

67-5-1223 : Vente de la maison Vettier

Sur rapport et proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de mettre en vente la partie bâtie de la parcelle cadastrée section AB 191 pour environ 1000 M2, après bornage, et de conserver la partie non bâtie restante en réserve foncière.

- CHARGE Monsieur le maire de contacter la SCP Sophie Fritzinger et Emmanuel HOUET, notaires à Ernée, pour une vente aux enchères via le processus « immo-interactif » proposé par le cabinet notarial, qui permet de définir un prix plancher, en dessous duquel l'ensemble ne serait pas vendu, et à la commune de choisir l'offre.

-AUTORISE le maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document concernant cette offre et à mener toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cette vente.

68-5-1223 : Service Jeunesse : augmentation du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps incomplet 25/35^{ème}

Sur rapport et proposition du maire, le conseil municipal, considérant les besoins du service jeunesse, notamment sur l'accueil le mercredi et pendant les vacances, ainsi que l'accord de l'agent concerné, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de porter le temps de travail de l'emploi d'adjoint technique, affecté au périscolaire (poste de Michèle Rebuffé) de 25/35^{ème} à 33/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette modification étant supérieure à 10% du temps de travail actuel, Monsieur le maire est chargé de solliciter l'avis du Comité Social Territorial (CST).

69-5-1223 : Service Jeunesse : augmentation du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps incomplet 26,5/35^{ème}

Sur rapport et proposition du maire, le conseil municipal, considérant les besoins du service jeunesse, notamment sur la garderie du matin ainsi que de l'entretien des bâtiments communaux et du tourisme (complément permanences au Musée et aide éventuelle aux visites guidées), après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de porter le temps de travail de l'emploi d'adjoint technique, affecté au périscolaire, au ménage et au tourisme (poste de Françoise Painchaud), de 26,5/35^{ème} à 30,5/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2024.

70-5-1223 : Service Jeunesse : augmentation du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps incomplet 33,75/35^{ème}

Sur rapport et proposition du maire, le conseil municipal, considérant les besoins du service jeunesse, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de porter le temps de travail de l'emploi d'adjoint technique, affecté au périscolaire, au ménage et au tourisme (poste de Laurence Gandon), de 33,75/35^{ème} à 34,5/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2024.

71-5-1223 : Tarifs Communaux salle des fêtes 2024

Sur rapport et proposition de Madame Michèle Gilles, 1^{ère} adjointe, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE les tarifs de location de la salle des fêtes, à compter du 1^{er} janvier 2024, de la façon suivante :

Usage de la location	COMMUNE	HORS COMMUNE
Une journée complète sans les cuisines (<i>exceptée les chambres froides</i>) pour les Vin d'honneur / Belote / Réunion / Après-midi dansant (<i>y compris le vendredi pour la préparation de la salle</i>)	140 €	240 €
Une journée complète avec les cuisines (<i>y compris le vendredi pour la préparation de la salle</i>) (<i>fin de location le lendemain matin</i>)	300 €	545 €
Une journée supplémentaire	140 €	240 €
Vidéo projecteur	45 €	55 €
Démontage et remontage des perches par les employés communaux	105 €	125 €
ASSOCIATIONS		
Saint Sylvestre (<i>3 jours de préparation avant la soirée du réveillon + lendemain</i>)	520 €	NEANT
Location micro avec fil uniquement	17 €	21 €
Assemblée générale (sans repas) si la Maison des associations est indisponible ou trop petite	GRATUIT	NEANT
DIVERS		
Location anciennes tables	3 €	NEANT
Location anciennes chaises	1 €	NEANT
Forfait en cas de propreté non conforme à l'engagement de location (<i>nettoyage par une entreprise</i>)	175 €	175

- PRECISE que : Si les associations ne souhaitent pas faire le ménage, elles pourront le faire réaliser, dès le lundi matin en cas de location du week-end, par une entreprise privée qui leur facturera directement le service. Les associations devront indiquer le choix effectué et réserver elles-mêmes une entreprise de nettoyage au moment de l'établissement du contrat de location à établir au moins un mois avant la location. Cependant, même en cas de recours à une entreprise de nettoyage, les associations devront veiller à rendre les sanitaires et la salle propres, balayés et avoir rangé tables et chaises.

Les tarifs ci-dessus comprennent la mise à disposition des cuisines, tables, chaises, chauffage l'hiver ou climatisation l'été mais sans vaisselle ni sono pour les particuliers ni pour les associations hors commune.

Particuliers ou associations, doivent impérativement avoir signé, préalablement à la remise des clefs (*qui a lieu uniquement la veille de la journée de location en mairie*), le contrat de location, fourni une copie du contrat d'assurance et déposé un chèque caution qui n'est pas encaissé (200 € pour un Vin d'honneur / Belote / Réunion / Après-midi dansant ou 500 € pour une location complète de la salle). Le chèque est rendu après la location s'il n'y a pas eu de dégâts.

72-5-1223 : Tarifs communaux des services techniques 2024

Sur rapport et proposition de Mickaël Buchard, 4^{ème} adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- FIXE les différents tarifs communaux, à compter du 1^{er} Janvier 2024, comme suit :

LIBELLÉ	NOUVEAUX TARIFS 2024
Elagage (<i>pour la Communauté de Communes uniquement</i>)	80 €/h
Intervention technique pour le compte de la CCE ou d'une entreprise	22 €/h
Location barrière	11 € l'unité
Tracto-pelle	95 € /h
Enlèvement d'encombrant destinés à la déchetterie. (<i>Service rendu par les agents communaux dans la limite d'une mission de 30 minutes, déplacement compris</i>)	22 €

73-5-1223 : Renouvellement du dispositif « Argent de poche » pour l'année 2024

Monsieur le Maire expose que la commission « enfance-jeunesse » propose de renouveler le dispositif « Argent de poche » destiné aux jeunes âgés de 16 ans révolus à 17 ans pour l'année 2024. L'encadrement serait assuré par 1 agent communal et/ou un élu. Les différentes tâches consistent principalement en de petits travaux d'entretien dans les bâtiments communaux et du fleurissement.

Ces chantiers auraient lieu aux dates suivantes :

- 5, 6, 7 mars après-midi
- 29,30 avril après-midi et 2 mai après-midi
- 9, 10, 11 juillet matin
- 22, 23, 24 octobre après-midi

En contrepartie, chaque jeune recevra une indemnité de 15 € par demi-journée réalisée dans sa totalité. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de renouveler le dispositif argent de poche pour l'année 2024
- AUTORISE le maire ou la 1^{ère} adjointe, à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

74-5-1123 : Résiliation location parcelle ZL 45

Monsieur le maire informe que, par courrier du 6 Novembre, Monsieur et Madame Etienne Lucien ont indiqué vouloir mettre fin à la location de la parcelle communale ZL 45 en raison des prochains aménagements. En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de mettre fin à la location de ladite parcelle à compter du 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le maire informe que, dans un premier temps, cette parcelle sera réensemencée en herbe, avant de voir l'usage que la commune pourra en avoir.

75-5-1223 : Budget commune 2023 : ouverture et virements de crédits

Sur rapport et proposition du maire, le conseil municipal, vu la réception des notifications d'attribution de subventions Fonds Verts, Régionale et Départementale ainsi qu'à la réception du solde du coût du diagnostic voirie, réalisé par l'intermédiaire de la communauté de communes, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de réaliser les ouvertures et virements de crédits ci-dessous sur le budget commune 2023 :

SECTION	ARTICLE	MONTANT
INVESTISSEMENT RECETTES	1321-209 : Subv DSIL sur led bâtiments communaux et dojo	+ 17.600 €
	1321-209 : Fonds Verts sur travaux TEM	+17.700 €
	1322-188 : Subv Région sur église	+81.000 €
	1323-188 : Subv Département sur église	+47.700 €
	1641 : Emprunt	-157.500 €
	TOTAL	+ 6.500 €
INVESTISSEMENT DEPENSES	2031 : Etude intercommunale diagnostic voirie	+6.500 €
	TOTAL	+6.500 €

Questions diverses :

Rapporteur : Régis FORVEILLE

- Tableau des subventions 2023 : Le conseil municipal prend connaissance des subventions obtenues au cours de l'exercice 2023. Le total notifié s'élève à 197.771,79 € pour 235.999 € sollicités. Ce qui est un très bon résultat.

- Achat d'une parcelle au lieu-dit le Rachat : dans le cadre du projet d'aménagement d'une nouvelle station d'épuration porté par la Communauté de Communes de l'Ernée et du renouvellement du réseau eaux usées, le conseil municipal a engagé une réflexion sur le devenir de parcelles communales au lieu-dit Le Rachat.

Monsieur le Maire indique qu'un accord a été trouvé entre les propriétaires et la Communauté de Communes. Des échanges parcellaires entre la Communauté de Communes et la commune seront proposés une fois la station d'épuration terminée.

- Duathlon : L'Ernéenne Triathlon propose de renouveler l'organisation d'un duathlon sur Juvigné le dimanche 10 mars 2024. Comme l'an dernier, un soutien financier de la commune sera sans doute sollicité. Après discussion, le conseil municipal considère qu'il s'agit d'une association extérieure à la commune mais qui organise une manifestation importante sur Juvigné. Une subvention peut donc se justifier mais d'un montant moins élevé que celui versé l'an passé (3.000 €). Cependant, à ce jour aucune demande n'a été déposée. Les employés communaux seront sans doute sollicités pour une aide logistique. A la question posée par Laetitia Lefeuvre, Monsieur Forveille indique que la commune d'Ernée subventionne cette association dans le cadre de son fonctionnement annuel mais pas pour une manifestation organisée en dehors de son territoire. C'est la même chose pour la commune de Juvigné.

Suite à l'observation de Mickaël Buchard concernant l'anticipation de l'organisation par rapport à l'année dernière, Régis Forveille indique avoir déjà contacté l'association à ce sujet. Cependant, les organisateurs étaient dans l'attente de la sortie du calendrier des courses.

- Animation sportive du dimanche 7 avril : Le Cyclo Club souhaite organiser une randonnée vélo sur la commune. Une réflexion est en cours avec le service jeunesse pour organiser également une course à pied handisport mais pas forcément le même jour.

- Terrain du foot5 : L'implantation du terrain a été réalisée, en accord avec le club de football et le porteur de projet de la structure photovoltaïque prévu en 2024.

Rapporteur : Michèle GILLES

- Programme touristique 2024 : Le menu réalisé par le Café du Village Fleuri et par le Restaurant de La Croixille passera de 15,80 € à 17,50 €. Le Café du Village Fleuri n'a pas modifié son tarif pour l'accueil avec brioche et café, soit 3,50 €/ personne. Côté association du musée, le verre de cidre qui est proposé vers 16h30 reste fixé à 1 €. Ces dépenses étant payées directement par les autocaristes aux divers prestataires. Une nouvelle prestation va être proposée avec une balade en calèche jusqu'à l'Etang Neuf, avec un accompagnement financier de la collectivité. Un exemplaire des trois nouvelles brochures 2024 est remis aux élu(e)s.

- Marché de Noël du vendredi 1er décembre : la seconde édition organisée par les associations s'est bien passée. Madame Michèle Gilles remercie particulièrement Brigitte Gilles, présidente du comité des fêtes, Philippe Bruneau, président des cyclos, et Martine Deshayes, de Familles rurales, qui se sont beaucoup investis pour mener cette manifestation à bien. Chaque association s'est mobilisée et 20 exposants étaient présents. Une somme de 1.578 € a pu être donnée à l'association Ernéenne pour des dons d'organe.

- Distribution du bulletin : les élu(e)s sont invité(e)s à distribuer le bulletin du 20 au 23 décembre 2023.

- Commissions association et tourisme : Ces deux commissions, composées des mêmes élu(e)s sauf deux, sont fusionnées afin de diminuer le nombre de réunions.

Rapporteur : Bruno BOUVIER

- Îlot Vettier : La journée nettoyage de l'ex-maison Vettier, effectuée par les élus(e)s en novembre, s'est très bien déroulée. Il est proposé de terminer le travail de nettoyage lors d'une seconde journée le samedi 20 janvier à partir de 10h00.

Le Conseil est informé du devenir des portes sectionnelles de l'entrée du garage et de tôles de bardage. Les premières seront proposées à la vente pour environ 1500 € et les secondes données.

- Travaux de l'église : Les travaux sur la charpente seront bientôt terminés. La réfection des corbeaux avance bien aussi. Tout est fait à la main. Il a été fait appel à des cordistes d'une entreprise Mayennaise afin de procéder au retrait d'une pierre menaçant de tomber et inaccessible à l'échafaudage mis en place. Par contre, la réfection des enduits est retardée en raison des pluies actuelles.

- Bilan du repas du CCAS : Monsieur Bouvier remercie Michèle Gilles pour l'avoir remplacé dans l'organisation. Les 120 personnes présentes ont beaucoup apprécié le repas confectionné par le restaurant du Café du Village Fleuri. Les plus de 90 ans ont reçu un colis préparé par la supérette et 13 colis ont été portés par Michèle Gilles chez les nonagénaires ne pouvant pas se déplacer.

Rapporteur : Régis Forveille

- Ecole : En l'absence de Madame Pouriel, Monsieur le maire donne le compte-rendu du dernier conseil d'école. On observe une légère augmentation de l'effectif qui passera de 105 à 109. A noter que 95% des enfants de l'école mangent à la cantine.

Rapporteur : Mickaël BUCHARD

- Travaux au carrefour des Chapelières : Monsieur Bucharth donne le compte-rendu des travaux en cours qui sont bien avancés et qui seront terminés aux beaux jours.

- Travaux sur les haies au Rachat : L'aménagement destiné à diminuer, voire supprimer le risque de coulée de boue est entièrement réalisé sur la parcelle communale. Laetitia Lefeuvre et Cindy Marsollier se demandent si cet aménagement suffira. Monsieur le Maire et Monsieur Bucharth répondent que le risque zéro n'existe pas mais tout est fait pour ralentir l'eau avec la réalisation de fossés et plantation d'une haie qui n'existaient pas auparavant.

- Loi APER : Une réunion qui s'adresse à tou(te)s les élu(e)s est fixée au jeudi 28 décembre après la réunion de 19h avec Laurent Lemaître pour la mise en place des nouvelles adresses mail des élu(e)s. Il s'agit d'étudier les cartes proposées par la Communauté de Communes, issues du SIG (Système d'Information Géographique) et basées sur le règlement du PLUI pour déterminer les zones d'implantation des projets concernant les énergies renouvelables.

- Relais Petite Enfance : Madame Christelle Le Guyader donne le compte-rendu de la dernière réunion. Il s'avère qu'une baisse générale du nombre de naissances est constatée sur le secteur. Par ailleurs, l'arrêt d'activités de plusieurs assistantes maternelles entraîne une diminution de 96 places, supérieures à la diminution des naissances. Régis Forveille fait remarquer que ce problème devra, très certainement, être étudié dans un avenir proche. D'autant plus que le nombre d'enfants gardés à l'extérieur du territoire de la communauté est en augmentation. Les sorties organisées par le RPE rencontrent beaucoup de succès.

- Une Réunion aura lieu le **mercredi 20 décembre à 20h00 à la mairie** pour tout le Conseil municipal afin de présenter le diagnostic financier de la commune réalisé avec la Communauté de Communes de l'Ernée dans le cadre du projet de Pacte financier à l'échelle du bloc communal (15 communes et la CCE).

- Une réunion de présentation de la nouvelle gestion des adresses mails portées par le CCE aura lieu le **jeudi 28 décembre à 19h00** à la mairie. Les élu(e)s sont invité(e)s à venir avec leur smartphone ou tablettes ou ordinateur portable.

Les vœux du maire seront organisés le **samedi 6 janvier à 10h00** à la salle des fêtes.

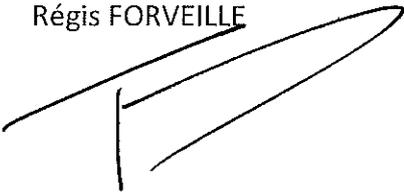
Le prochain Conseil municipal est fixé au **mardi 9 janvier à 20h00**.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt-deux heures trente.

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Régis FORVEILLE



Bruno BOUVIER



Publié le 10 janvier 2024